
Erratum

A.M., 2000-019

Arrêté du ministre responsable de la Faune et des Parcs

CONCERNANT le remplacement de l'annexe 168 du décret 573-87 du 8 avril 1987 concernant la désignation et la délimitation des terres du domaine de l'État

Gazette officielle du Québec, 21 juin 2000, 132^e année, numéro 25, Partie 2, page 3675.

Dans l'arrêté du ministre responsable de la Faune et des Parcs **A.M., 2000-019**, on aurait dû faire référence à une seule loi, c'est-à-dire la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)

34451

A.M., 2000-018

Arrêté du ministre responsable de la Faune et des Parcs

CONCERNANT la zone d'exploitation contrôlée Buteux – Bas-Saguenay

Gazette officielle du Québec, 21 juin 2000, 132^e année, numéro 25, Partie 2, page 3677.

Dans l'arrêté du ministre responsable de la Faune et des Parcs **A.M., 2000-018**, on aurait dû faire référence à une seule loi, c'est-à-dire la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)

34428